



Février 2015

Bibliographie

1945-2015 : 70ème anniversaire de l'ordonnance du 2 février 1945

Ouvrages

JUSTICE, DELINQUANCE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS, UN ETAT DES CONNAISSANCES : PERDRIOLLE S. ; BAUDUIN B. ; KADRI C. ; LYSSANDRE-TEILLAC G. ; REA J., PARIS, MINISTERE DE LA JUSTICE, 2015, 104 P.

Pour les 70 ans de l'Ordonnance de 1945, le ministère de la justice publie un état des connaissances sur la délinquance des mineurs. Il s'interroge d'abord sur le passage de la jeunesse à l'âge adulte, puis sur les facteurs de risque et de sortie de délinquance. Il porte ensuite un regard sur la transformation du modèle français en le comparant à d'autres modèles européens et à l'évolution internationale. Il s'intéresse enfin aux différents modes de prise en charge en vigueur actuellement.

GUIDE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE : MESLEM F. ; REFALO P., RUEIL-MALMAISON, ASH (EDITIONS), 2012, 151 P., Collection ASH PROFESSIONNELS / C- 3.3 MESL
Après avoir présenté l'évolution historique de la prise en charge des mineurs et son cadre juridique, ce livre décrit l'organisation et le fonctionnement de la PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse). En annexe : l'ordonnance du 2 février 1945 (version 2012) et un annuaire de la PJJ.

PAS DE QUARTIER ? DELINQUANCE JUVENILE ET JUSTICE DES MINEURS : JOXE P., PARIS, FAYARD, 2012, 316 P. / N- 7 JOXE

En matière de justice des mineurs, ce livre dénonce la destruction du modèle auquel se référait l'ordonnance de 45, reposant sur l'affirmation de l'éducabilité de tous les mineurs délinquants.

GUIDE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE L'ENFANT. CADRE JURIDIQUE, PRATIQUES EDUCATIVES, ENJEUX POUR LES FAMILLES, 4e ED. : HUYETTE M., PARIS, DUNOD, 2009, 536 p. BIBLIOGR / C - 3.3 HUYE

Cet ouvrage (4ème édition) présente le dispositif français de protection judiciaire de l'enfant. Il décrit le fonctionnement de l'assistance éducative dans une optique pédagogique et pratique, en suivant le déroulement d'une procédure, de l'ouverture du dossier à l'extension de la protection aux majeurs. Toutes les interventions possibles et leurs modalités d'application sont présentées et analysées. Des critères de choix sont proposés. Les pratiques des professionnels et les enjeux pour les familles sont étudiés. Cette nouvelle édition a été entièrement revue et corrigée. Ont notamment été intégrés toutes les modifications issues des lois de mars 2007, ainsi que les nouvelles jurisprudences. Enfin le lecteur pourra bénéficier d'une mise à jour permanente par le biais du blog maintenu par l'auteur www.justicedesmineurs.fr

DE LA JUSTICE DISTRIBUTIVE A LA JUSTICE RESOLUTIVE : LA DIALECTIQUE DU "JUDICIAIRE" ET DE "L'EDUCATIF" DANS LA PROTECTION DE L'ENFANCE : MICHARD H., VAUGRESSON, CRIV, 2006, 147 p. / N- 5 MICH

Cet ouvrage porte sur la dimension éducative dans la justice des mineurs : rappel historique, prescriptions, interférences entre le judiciaire et l'éducatif, conséquences, nouvelles problématiques, solutions envisagées et implications sur la justice de la personne.

JUGER LES JEUNES : FEDERATION NATIONALE DES ASSESSEURS PRES LES TRIBUNAUX POUR ENFANTS, PARIS, JEUNESSE ET DROIT (EDITIONS), 2006, 152 P. / C- 3.3 JUGE

Ce vade-mecum est un outil qui permet de mieux comprendre le statut et le rôle de l'assesseur du tribunal pour enfants. Sont présentés : la Justice en France et le système judiciaire des mineurs ; le déroulement de l'audience devant le tribunal pour enfants et les suites de l'audience ; la défense des mineurs délinquants ; les partenaires institutionnels du juge des enfants et du tribunal pour enfants. En annexes : un glossaire ; l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante (version consolidée au 27 janvier 2005) ; un tableau qui présente la hiérarchie judiciaire ; un schéma du jugement des mineurs ; un tableau des mesures, sanctions éducatives et des peines que peut prononcer le tribunal pour enfants.

L'ATELIER DU JUGE : A PROPOS DE LA JUSTICE DES MINEURS : BELLON L., Paris, Eres,

2005, 245 p. / C- 3.3 BELL

La justice des mineurs est mal connue et se voit remise en question par la décentralisation qui organise le transfert plus ou moins avoué de la protection judiciaire de l'enfance aux conseils généraux. A travers les mots des enfants et des parents reçus dans le cabinet du juge, l'auteur montre le cheminement commun avec le juge des enfants dans l'apprentissage de la loi pénale et dans la transmission des règles fondamentales que sont l'interdit de l'inceste et l'interdit de la violence. L'auteur a choisi pour cela d'intégrer à sa réflexion de nombreux extraits des dossiers.

LE DISPOSITIF FRANCAIS DE PROTECTION DE L'ENFANCE (EDITION 2005) : ROSENCZVEIG J-P.

PARIS, JEUNESSE ET DROIT (EDITIONS), 2005, 1483 P. BIBLIOGR / C- 3.3 ROSE

Cette nouvelle édition présente une analyse exhaustive de l'ensemble des mesures et moyens qui assurent en France la protection de l'enfant. Organisé en cinq parties (chacune précédée d'un sommaire et complétée de références bibliographiques) la protection familiale, la protection médico-sociale, la protection administrative, la protection judiciaire et le statut personnel de l'enfant, l'ouvrage inclut un questionnement à partir des dispositifs qu'il décrit. Il expose le cadre juridique précis des interventions sociale et judiciaire dans les différents secteurs, décrit leur fonctionnement et développe les enjeux actuels des politiques sociales et familiales permettant aux professionnels de l'enfance de trouver des repères sur le cadre institutionnel de leur intervention.

PROTEGER L' ENFANT : RAISON JURIDIQUE ET PRATIQUES SOCIO-JUDICIAIRES (XIX-XX SIECLES) : CHAUVIERE M. ; LENOEL P. ; PIERRE E., Rennes, Presses Universitaires de RENNES, 1996, 183 p. / H CHAU-1

Si les droits de l' enfant constituent aujourd'hui un morceau de choix pour les spécialistes juridiques de la famille, il est bon de se pencher sur l' histoire de la protection de l' enfance au cours des deux derniers siècles. L'ensemble des textes qui forment cet ouvrage concerne les étapes les plus importantes de la construction du statut de mineur protégé ou surveillé et permet de comprendre les fondements du droit, ainsi que les modes de construction des institutions. Ouvrage riche et vivant.

Revues

EXIT LA NOUVELLE « ORDONNANCE DE 1945 » ? (594) : ROSENCZVEIG J.-P., 1 FEVRIER 2015, MBLOG LE MONDE,

Article disponible à l'adresse suivante : <http://jprosen.blog.lemonde.fr/2015/02/01/exit-la-nouvelle-ordonnance-de-1945-594/> (consultation le 10 février 2015).

CENTRE EDUCATIF EXPERIMENTAL : DES PASSERELLES, PAS DES MURS. : BUREAU A. ; MAZIZ L., LIEN SOCIAL, n° 1139, 17-30 avril 2014, P.P. 30-37.

Dossier. Le centre éducatif expérimental "Passerelle" est un centre de placement agréé par la protection judiciaire de la jeunesse pour adolescents délinquants de 16 à 18 ans. Par un travail sur l'autonomisation, la responsabilisation et au travers de projets de réinsertion, il prépare sur le retour des jeunes vers la société de droit. Entretien avec Louis Grandadam sur les échecs de la politique répressive à l'égard des adolescents délinquants.

L'ENFANT EN DANGER : QUI LE PROTEGE ? (DOSSIER) : CHAFFEL B. ; MAXIMY M. DE ; VALENTIN J-J., ENFANCES & PSY, n° 60, FEVRIER 2014, P.P. 11-149

Parmi les aspects abordés dans ce dossier consacré à la protection de l'enfance : la genèse et l'évolution d'une politique de protection, les enjeux politiques de la refonte de l'ordonnance de 45, le bilan de la réforme du 5 mars 2007, l'articulation entre protection administrative et protection judiciaire, le rôle méconnu de l'avocat d'enfants, les fonctions de l'inspecteur de l'Aide sociale à l'enfance, le rôle des services de protection maternelle et infantile et de l'hôpital dans la protection des enfants, les clivages institutionnels comme écueil majeur de la prise en charge, la mise en place d'une équipe mobile de pédopsychiatrie pour les enfants confiés à l'ASE, l'accompagnement du jeune majeur.

DOSSIER PROTECTION DE LA JEUNESSE - CENTRES EDUCATIFS FERMES : ROSENCZVEIG J-P. ; IYAD A., CFDA, JOURNAL DU DROIT DES JEUNES - LA REVUE D'ACTION JURIDIQUE ET SOCIALE, n° 323, MARS 2013, P.P. 17-34

Juge des enfants, Jean-Pierre Rosenczveig donne son point de vue concernant la modernisation de la justice des mineurs. Le Snpes-Pjj (syndicat des personnels de la PJJ) propose ensuite son bilan des centres éducatifs fermés. Un ancien éducateur en milieu ouvert apporte un témoignage autour du suivi d'une jeune fille placée en CEF. Suivent ensuite des extraits du rapport d'activité 2012 du Contrôleur général des lieux de privation de liberté concernant les CEF.

LE TRAITEMENT JUDICIAIRE DE LA DELINQUANCE DES MINEURS : ETAT DES LIEUX DE L'ORDONNANCE DU 2 FEVRIER 1945. GEBLER L. ; GUITZ I., ACTUALITES SOCIALES HEBDOMADAIRES - LES NUMEROS JURIDIQUES, JUIN 2012, 161 P., INDEX / C- 3.3 ASH

L'ordonnance du 2 février 1945 reste l'acte fondateur de la justice des mineurs. La question de la gradation des réponses judiciaires, selon que le délinquant est proche de l'âge du discernement ou proche de l'état adulte reste d'actualité. De nombreux textes ont modifié l'ordonnance de 45, surtout depuis les années 2002. Le chapitre I présente les principes fondateurs de la justice des mineurs (principes consacrés par le droit international et constitutionnel ; la prise en compte de l'âge du mineur ; la primauté de l'éducation sur la sanction ; la spécialisation des juridictions). Le II présente les acteurs institutionnels : les magistrats et les institutions (dont la Protection judiciaire de la Jeunesse, le secteur associatif). Le chapitre III comporte les réponses judiciaires à la délinquance des mineurs (les mesures éducatives, les sanctions éducatives, les peines). Le IV porte sur la procédure dont les juridictions de jugement. A savoir aussi : les responsabilités des adultes en matière de délinquance des mineurs.

JUSTICE DES MINEURS : LES DERNIERES RETOUCHES A L'ORDONNANCE DE 1945 : SAS., TRAVAIL SOCIAL ACTUALITES, n° 31, AVRIL 2012, P.P. 38-43

L'ordonnance de 1945 est régulièrement révisée mais en 2011, cinq textes législatifs l'ont encore modifiée dans un sens répressif. Présentation des nouvelles dispositions : le dossier unique de personnalité ; le jugement : les juridictions (tribunal correctionnel pour mineurs, cour d'assises) et les procédures : saisine du tribunal pour enfants, présentation immédiate, césure au procès pénal des mineurs) ; les réponses pénales : le service citoyen, l'assignation à résidence, le contrôle judiciaire, le centre éducatif fermé, le cumul des sanctions pénales, la comparution, le jugement contradictoire, le contrat de responsabilité parentale.

LA JUSTICE PENALE DES MINEURS : TONNEL C., LA GAZETTE SANTE SOCIAL, n° 82, FEVRIER 2012, P.P. 38-41

Après un rappel des principes sur lesquels repose le droit pénal des mineurs, cet article présente les modifications apportées par quatre lois en 2011 à l'ordonnance de 1945 sur l'enfance délinquante, en matière de garde à vue, prise en compte de la personnalité du mineur, réorganisation des juridictions, procédures accélérées, lutte contre la récidive, responsabilisation des représentants légaux, aménagement des peines et service citoyen.

L'ENFANCE DELINQUANTE : VERS LA JUSTICE "ORDINAIRE" APRES LA LOI DU 10 AOUT 2011 ? : RONGE J-L., JOURNAL DU DROIT DES JEUNES - LA REVUE D'ACTION JURIDIQUE ET SOCIALE, n° 307, SEPTEMBRE 2011, P.P. 28-53

Cet article présente de façon critique le nouveau visage pénal de la justice des mineurs après la loi "Mercier" du 10 août 2011 relative à la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et le jugement des mineurs. Il aborde la création du tribunal correctionnel pour mineurs, les délais de convocation des mineurs devant le tribunal pour enfants, la contrainte juridique de l'impartialité du juge, le dossier unique de personnalité, l'extension de la compétence de la cour d'assises des mineurs, le placement en CEF, la surveillance électronique limitée, la responsabilité parentale.

LE PARLEMENT APPELE A SAUVER LA SPECIFICITE DE LA JUSTICE DES MINEURS, ACTUALITES SOCIALES HEBDOMADAIRES, n° 2715, 24 JUIN 2011, P.P. 24-25

Alors que le Parlement examine le projet de loi sur la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et le jugement des mineurs, des associations de professionnels dénoncent les atteintes portées aux principes de l'ordonnance de 45 avec par exemple la création d'un tribunal correctionnel pour mineurs et la saisine directe des judiciarisation.

L'AIDE A LA DECISION JUDICIAIRE (DOSSIER) : BASSINOT J-Y ; LAE J-F. ; DUBREIL C., CAHIERS DYNAMIQUES (LES), n° 51, JUIN 2011, P. P. 24-100, BIBLIOGR

"Il ne peut y avoir de décision judiciaire sans éléments sur la personnalité du mineur". Cette affirmation, datant de l'ordonnance de 1945, pose la nécessité d'une collaboration étroite entre les services éducatifs et judiciaires. Comment se définissent l'aide à la décision et la mesure d'investigation ? Quels sont les éléments qui pèsent sur l'aide à la décision judiciaire ? Retour sur les transformations de la justice des mineurs concernant l'investigation dont les jeunes sont l'objet et qui constitue un défi pour les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse afin de favoriser, au pénal, le choix de la voix éducative. Une bibliographie thématique complète le dossier.

L'EDUCATIF A L'EPREUVE DE L'IDEOLOGIE NEO-LIBERALE. INTERVENTION A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AFMJF : BRUEL A., JOURNAL DU DROIT DES JEUNES - LA REVUE D'ACTION JURIDIQUE ET SOCIALE, n° 300, FEVRIER 2011, P.P.13-18

Cet article propose une lecture critique de l'évolution du traitement de la délinquance juvénile, en mettant l'accent sur la destruction du modèle auquel se référait l'ordonnance de 1945, reposant sur l'affirmation de l'éducabilité de tous les mineurs délinquants.

ENTRE PROTECTION ET REPRESSION : DE L'ORDONNANCE DE 45 A LA LOI SUR LA SECURITE PUBLIQUE : BAJEUX M-A., CAHIERS DE L'ACTIF (LES), n° 414/415, NOVEMBRE-DECEMBRE 2010, P.P. 213-227

Après un rappel historique du droit pénal des mineurs depuis l'ordonnance de 45, l'article analyse les dernières réformes de 2002, 2004 et 2007 qui reviennent sur les principes de protection des mineurs au profit d'une protection de la société. Qui sont les jeunes délinquants ? Quel modèle de justice proposer ? Les mesures prises actuellement sont-elles efficaces ?

SANCTIONS EDUCATIVES POUR LES MINEURS : L'URGENCE D'UNE LOI ? : DAADOUCH C., JOURNAL DU DROIT DES JEUNES - LA REVUE D'ACTION JURIDIQUE ET SOCIALE, n° 294, AVRIL 2010, P.P. 40-41

Analyse critique de l'article 8 de la loi du 2 mars 2010 relative à la lutte contre les violences de groupes, qui concerne spécifiquement le délai d'exécution des sanctions éducatives. En encart, rappel de l'article 15-1 de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante, qui énumère les différentes sanctions éducatives que peut prononcer le tribunal pour enfants.

LA FRANCE, UNE POSITION DE RUPTURE ? LES REFORMES SUCCESSIVES DE L'ORDONNANCE DU 2 FEVRIER 1945 : BAILLEAU F., DEVIANCE ET SOCIETE, n° 3, 2009, P.P. 441-468

Après avoir décrit la rupture qu'a connue la justice des mineurs en France depuis 2002 avec la montée en puissance de la pénalisation des comportements des jeunes, cet article analyse le rôle des mesures alternatives ainsi que la judiciarisation des relations d'aide et de soutien.

OBSERVATIONS DE L'ASSOCIATION FRANCAISE DES MAGISTRATS DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE DEVANT LA COMMISSION...CHARGEE DE FORMULER DES PROPOSITIONS POUR REFORMER L'ORDONNANCE DU 2 FEVRIER 1945 SUR L'ENFANCE DELINQUANTE : AFMJF, JOURNAL DU DROIT DES JEUNES - LA REVUE D'ACTION JURIDIQUE ET SOCIALE, n° 278, OCTOBRE 2008, P.P. 24-31

L'AFMJF, association réunissant des juges des enfants, représentants des parquets des mineurs, juges aux affaires familiales..., dans le cadre de son audition par la commission "Varinard", décrit d'abord la démarche du juge des enfants face au traitement de la situation d'un mineur délinquant. Puis elle expose les grandes lignes d'un projet de réforme du droit pénal des mineurs, après avoir traité de la question des différentes étapes de la minorité et de son traitement par la justice.

L'ORDONNANCE DE 1945 VUE PAR LES MINEURS : UN SYSTEME COMPLEXE, OÙ PRIMENT LES EXPERIENCES VALORISANTES : LE BRIS M., ACTUALITES SOCIALES HEBDOMADAIRES, n° 2567-2568, 18 JUILLET 2008, P.P. 43-44

Conclusions et analyse d'une étude sur les "Aspects de l'ordonnance de 1945 vue par 331 mineurs", achevée en avril 2008 par l'inspection des services de la protection judiciaire de la jeunesse. Cette étude doit servir pour la réforme du texte.

ORDONNANCE DE 1945 : FAIRE EVOLUER LES DISPOSITIFS, PAS LES PRINCIPES : LE BRIS M., ACTUALITES SOCIALES HEBDOMADAIRES, n° 2565, 4 JUILLET 2008, P. P. 21-24

Réflexions sur la réforme envisagée de l'ordonnance de 45, attendue pour cet automne. Comment assurer une meilleure visibilité des dispositions ? Comment renforcer la responsabilisation des mineurs en remettant à plat l'ensemble des mesures et des sanctions et en s'interrogeant sur la place des mesures purement éducatives ? Position de la Défenseure des enfants et propositions des acteurs de terrain.

EDUQUER, SOIGNER, CHATIER (DOSSIER) : BARRABAND M. ; BENEVENT R. ; NEYRAND G., LETTRE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE (LA), n° 72, JUIN 2008, P. P. 7-90

La clinique actuelle, bruyante et troublante des enfants et des adolescents interpelle chacun à la limite convenue de son champ d'intervention et génère des renvois d'une institution à l'autre avec une ignorance parfois des pratiques de l'autre. Les auteurs de ce dossier envisagent une approche multifactorielle de ces différentes problématiques comme celle de la combinaison de l'éducatif et du soin.

REFORME DE L'ORDONNANCE DE 1945 "NOUS POUVONS CRAINDRE LE PIRE" :

BENLOULOU G., LIEN SOCIAL, n° 885, 22 MAI 2008, P.P. 20-21

Interview de Maria Ines, éducatrice spécialisée à la PJJ et co-secrétaire national du SNPES-PJJ-FSU, qui revient le projet de réforme de l'ordonnance de 1945. Elle exprime son inquiétude quant à cette réforme et souligne que l'État privilégie un appareil législatif répressif au détriment des secteurs éducatifs, préventifs, pédopsychiatriques.

DELINQUANCE DES MINEURS : LA ENIEME REFORME, TRAVAIL SOCIAL ACTUALITES, n° 1113, 4 MAI 2007, P.P. 11-14 et n° 1114, 11 MAI 2007, P.P. 13-17 :

La loi relative à la prévention de la délinquance modifie une nouvelle fois l'ordonnance du 2 février 1945 et de nouvelles dispositions altèrent les principes et la philosophie du texte fondateur de la justice des mineurs. Ce dossier commente les dispositions relatives au contrôle judiciaire, aux nouvelles sanctions éducatives et à l'extension des missions des centres éducatifs fermés.

LES "TARES" D'UN TEXTE RETIF AUX EMBALLEMENTS REPRESSIFS : BRUEL A., JUSTICE, n° 190, AVRIL 2007, P.P. 8-13

D'après l'auteur, ancien président du tribunal pour enfants de Paris, "L'ordonnance du 2 février 1945, charte de la justice des mineurs pour son volet pénal, est devenue de nos jours un champ de ruines truffé de pièges, dans lesquels les magistrats ne s'aventurent qu'avec circonspection tant ils redoutent, en utilisant tel ou tel article, de mettre involontairement en marche des enchaînements imprévus ou non désirés". En conséquence, les magistrats de la jeunesse sont dans l'expectative vis-à-vis d'évolutions qui tendent à dénaturer leur intervention.

REPENSER LE DROIT PENAL DES MINEURS : YOUF D., ESPRIT, n° 10, OCTOBRE 2000, P.P. 87-112

Analyse du texte de l'ordonnance de 45 mettant à jour les ambivalences de la justice des mineurs actuelle. L'auteur préconise la notion de responsabilité progressive dans la mesure où l'enfant est un être en devenir (notion liée à celle de temporalité propre à la subjectivité de l'enfance).

LA PROTECTION DE L' ENFANCE ET DE LA JEUNESSE DANS UN CONTEXTE SOCIAL EN

MUTATION : CHAUVET A., AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL, n° 5, AVRIL 1998, 119 P. / U 209

Le dispositif institutionnel de la délinquance des mineurs confronté à des formes nouvelles montre ses limites. Le rapport du Conseil économique et social réaffirme la primauté de la réponse éducative, garante d'un processus de réinsertion et la restauration de l'autorité des parents par le soutien dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives. Présentation des orientations retenues.

DVD - Ressources vidéo

L' ESPOIR SUR ORDONNANCE : DE FONSECA P., M.C.I., 1995 (45 mn) / V 350

Série d'interviews et d'entretiens sur l'Ordonnance de 45 entre B. Emo et quelques figures du travail social de notre région comme R. Hebert, B. Guillemaud, J. Petillot, le Père Marie-Paul, R. Kertarec, G. Berlland, E. Lapert...

POINT DE CHUTE. : RIVOLLIER A., DOC NET FILMS, 2005 (52 mn) / DVD 6 ; DVD 91

Ce documentaire plonge dans le quotidien d'un centre éducatif fermé accueillant des mineurs délinquants de 13 à 16 ans. Comment ces adolescents peuvent-ils renouer du lien avec la société alors qu'on les éloigne temporairement? L'encadrement renforcé est-il la réponse adaptée à ces mineurs qui ont mis en échec les dispositifs traditionnels?

LES ADOLESCENTS DIFFICILES. UN ENTRETIEN AVEC MICHEL BOTBOL. : BOUVAREL A. ; MARTIN R. ; TREMBLAY P.H., LORQUIN, CNASM, 2008 (31 mn) / DVD 69

Le Docteur Michel Botbol est psychiatre des hôpitaux, attaché à la direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Dans cet entretien, au-delà des clivages théoriques concernant la violence chez l'adolescent, il prend ouvertement parti d'une compréhension psychopathologique de celle-ci. C'est avec clarté et passion qu'il nous permet de comprendre les mécanismes du symptôme de la violence. Cette analyse donne des clés de réponses pour la prise en charge de ces adolescents à tous les professionnels confrontés à ce problème.

Sites web

SITE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE : <http://www.justice.gouv.fr>

Le site du ministère présente les missions du garde des sceaux, le ministère, l'organisation de la justice en France, l'histoire et le patrimoine de la justice. Une rubrique présente les différentes réformes de la justice ainsi que les projets engagés par le ministère de la justice depuis 1997. Une rubrique Services donne des informations sur : les métiers et les concours, les droits des citoyens, les formulaires, le droit et la ville, l'aide aux victimes, la justice dans les régions, les mots-clés de la justice. Des liens vers les sites des différents cours, tribunaux et services de la Justice sont proposés.
→ Voir : JOURNÉE DU 2 FÉVRIER 2015 : <http://www.justice.gouv.fr/journee-du-2-fevrier-2015-12754/etat-des-connaissances-12762/>

LEGIFRANCE : ORDONNANCE DE 1945, version consolidée au 10/02/2015

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006069158>

SITE DE JEAN-PIERRE ROSENCZVEIG : <http://www.rosenczveig.com/>

Le site personnel de J.-P. Rosenczveig, magistrat, informe sur les derniers textes de loi récents (protection de l'enfance, prévention de la délinquance) et s'intéresse aux droits de l'enfant en général. Il apporte son point de vue critique et alerte sur certains points qui remettraient en cause l'ordonnance de 45 qu'il défend. Il présente ses ouvrages et ses travaux. Il donne des informations sur des colloques et des formations. Il propose vingt dossiers thématiques qu'il enrichit régulièrement. Liens vers son blog et des sites en rapport avec les droits de l'enfant et la justice.

LA PROTECTION JUDICIAIRE DE L'ENFANT : <http://www.huyette.net>

Ce site réalisé par Michel Huyette, conseiller délégué à la protection de l'enfance (cour d'appel de

Bastia), est un complément du Guide de la protection judiciaire de l'enfance, du même auteur. Sont mises en ligne : - les décisions (parfois accompagnées d'un commentaire) relatives à la protection judiciaire de l'enfance, mais aussi celles qui concernent des matières juridiques en lien direct ou indirect avec cette protection : autorité parentale, responsabilité civile, droit pénal, protection des majeurs, scolarité, santé etc., - la législation concernant ces matières, - les documents importants concernant les mêmes matières : rapports officiels, circulaires, études, etc.. Ces documents sont téléchargeables. Il met en ligne des dépêches AFP concernant la protection de l'enfance .

→ ***Pour aller plus loin***

REVUE D'HISTOIRE DE L'ENFANCE IRRÉGULIÈRE, LE TEMPS DE L'HISTOIRE :

<http://rhei.revues.org>

Cette revue existe depuis 1998. Elle publie annuellement des dossiers thématiques sur l'enfance marginale ou marginalisée (délinquants, victimes, orphelins, vagabonds). Elle s'intéresse aux politiques législatives et institutionnelles et aux pratiques pédagogiques de prise en charge. Revue scientifique à comité de lecture, elle est le fruit d'une collaboration entre l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) et l'Association pour l'histoire de la protection judiciaire des mineurs (AHPJM). Enfin, elle cherche à établir des liens entre la recherche historique et le milieu professionnel de l'éducation spécialisée.

SOCIETE ET JEUNESSE EN DIFFICULTE : <http://sejed.revues.org/>

Cette revue s'intéresse aux mineurs en difficulté sociale ou familiale. Elle présente des articles relatifs à leur catégorisation, aux problèmes sociaux et/ou psychologiques mais également aux pratiques professionnelles, dispositifs institutionnels et politiques publiques. Revue scientifique à comité de lecture, elle s'efforce de promouvoir la pluralité des disciplines d'approche et le développement de perspectives pluridisciplinaires, voire interdisciplinaires.

Pour toutes informations sur ces bibliographies, contactez le centre de ressources en information sociale -CERIS- de l'IDS
Tel : 02 32 83 25 02
Courriel : ceris@ids.fr

Institut du Développement Social
Route de Duclair,
BP 118,
76380 Canteleu

www.ids.fr
Rubrique
«centre de ressources»



L'Institut du Développement Social est géré par l'Association pour le Développement Social Culturel et International